

[Étude Altares Défaillances et sauvegardes d'entreprises, 3^e trimestre 2025]

14 371 défaillances d'entreprises au 3^e trimestre 2025 (+5,2 %)

Le reflux des défaillances freiné par un mois de septembre plus sévère qu'attendu

Paris, le 14 octobre 2025 | Le groupe Altares, expert historique et référent de la donnée d'entreprises, dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 3^e trimestre 2025. Avec plus de 14 300 ouvertures de procédures collectives (+5 % vs. T3 2024), l'été 2025 se conclut sur un record, avec un mois de septembre particulièrement difficile (+6 %). Aux côtés des TPE PME qui constituent l'essentiel des défauts, les organisations historiquement mieux prémunies - les plus grandes et les plus anciennes - sont aussi sous pression.

Seul signal positif : le tiers des procédures sont désormais des redressements judiciaires ou procédures de sauvegarde favorisant le maintien de davantage d'emplois parmi les 52 000 menacés en ce 3^e trimestre.

- **14 371 défaillances au T3 2025, un record pour une période estivale**
- **Les TPE de + 5 salariés sous tension (+9 %) ; les PME de 10 à 19 dérapent (+13 %)**
- **46 entreprises de + 100 salariés font défaut, menaçant à elles seules 10 000 emplois**
- **L'industrie manufacturière (+17 %) et les services aux entreprises (+9 %) sont à la peine**
- **Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Corse sont dans le rouge**

Mais...

- **La part des liquidations judiciaires directes baisse sensiblement**
- **La situation se détend pour les PME de + 20 salariés**
- **La construction et le commerce de détail résistent**
- **Bretagne, PACA et Grand Est se démarquent avec une baisse des défauts**

Thierry Millon, directeur des études Altares : « Depuis le début de l'année, 50 700 entreprises ont défailli, soit 1 600 de plus qu'à fin septembre 2024. En données glissées sur douze mois, nous franchissons la barre des 68 000 redressements ou liquidations judiciaires auxquels s'ajoutent 1 500 sauvegardes. Le mois de septembre, loin de confirmer les frémissements de début d'été, a refroidi les espoirs d'un retournement. L'économie française est plongée dans un épais brouillard. L'incertitude est encore montée d'un cran gelant les décisions d'investissement et d'embauche, même chez les dirigeants les plus aguerris. Néanmoins, rien n'est figé. Si la consommation des ménages reste atone, elle ne s'effondre pas. Les Français privilégient l'épargne, mais la période des fêtes pourrait offrir un répit salutaire aux petites entreprises, les plus exposées aux risques de défaillance. Ce dernier trimestre pourrait alors, à défaut d'inverser la tendance, enrayer l'hémorragie et ouvrir la voie vers l'amélioration attendue pour 2026. »

14 371 défaillances au 3^e trimestre : un record inattendu pour une période estivale

Le troisième trimestre a été lourdement sinistré, signant un **record estival** proche de 14 400 défauts. Près de la moitié de ces défaillances, 6 800, ont été comptabilisées sur le seul mois de septembre. Un volume en période de rentrée qui n'avait plus été observé depuis 2009, année de forte récession économique.

En comparaison sur un an, la hausse des défauts est « contenue » à +5 % par rapport au T3 2024. Une tendance que l'on doit notamment au ralentissement des liquidations judiciaires directes (9 700) qui augmentent de « seulement » 3 %.

Les jugements en redressement, qui représentent désormais 30 % de l'ensemble des procédures (contre moins d'un quart en 2021 et 2022), augmentent quant à eux de 11 %. Bien moins nombreuses, les sauvegardes (331) affichent la même tendance (+12 %).

La proportion croissante de ces deux procédures est un signal positif. Elles permettent en effet à plus d'entreprises de disposer d'un délai complémentaire, de quelques semaines à quelques mois, pour préparer leur rebond ou cession et éviter la liquidation.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre
(Données arrêtées au 1^{er} octobre de chaque année)

	2021 T3	2022 T3	2023 T3	2024 T3	2025 T3	EVOLUTION T3 2025/24	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	159	229	278	296	331	11,8 %	259
Redressements Judiciaires	1 292	2 109	2 838	3 893	4 310	10,7 %	2 888
Liquidations Judiciaires directes	3 860	6 612	8 067	9 468	9 730	2,8 %	7 547
Total défaillances	5 311	8 950	11 183	13 657	14 371	5,2 %	10 694
Total Emplois menacés	26 600	17 460	32 970	52 670	52 000	-1,3 %	36 340
Emplois menacés par entreprise	5,0	2,0	2,9	3,9	3,6		3,5

Les petites entreprises en première ligne d'une crise silencieuse

Les microentreprises de moins de 3 salariés donnent le ton puisqu'elles concentrent les trois quarts des défaillances. Près de 10 500 ont fait défaut, un nombre en hausse de 6 % par rapport au T3 2024. Les TPE de 3 à 5 salariés (1 819) résistent mieux et parviennent à basculer dans le vert (-3 %).

En revanche, **pour les petites entreprises de 6 à 19 salariés, la situation reste très tendue**. Les TPE de plus de 5 salariés (857) accusent une dégradation de +9 %. Les PME de moins de 20 salariés dérapent de +13 % (739).

Au-delà de 20 salariés, la tendance s'aligne avec la moyenne du trimestre (+5 %) avec 460 structures en défaut.

Parmi elles, **46 comptent plus de 100 salariés, menaçant directement 10 000 emplois**. Un chiffre fort mais néanmoins en recul par rapport à l'été 2024.

52 000 emplois menacés, un chiffre toujours au plus haut...

Au global, **52 000 emplois sont menacés ce 3^e trimestre**, soit un niveau à peine inférieur à celui de 2024. Parmi eux, 20 600 sont particulièrement exposés puisqu'ils sont attachés à une entreprise en liquidation judiciaire directe.

31 400 sont liés à des redressements judiciaires ou sauvegardes. Si leurs chances d'être préservés sont plus importantes, rappelons que 7 redressements judiciaires sur 10 ne passeront pas la phase d'observation et seront finalement convertis en liquidation judiciaire.

Les entreprises les plus anciennes sont à la peine, rattrapées par les difficultés économiques

Plus de 2 000 jeunes entreprises **de moins de 3 ans** sont tombées en défaillance ce trimestre, **en hausse de 7 %**. A l'opposé du spectre, les chiffres s'affolent. Près de 3 000 structures de **plus de 15 ans** (2 933) sont entrées en cessation de paiement, soit une augmentation de **+18 %** par rapport au T3 2024. En moyenne, ces organisations ont 26 ans.

Les entreprises âgées de 11 à 15 ans (1 799) affichent une tendance en ligne avec la moyenne globale (+5 %) tandis que celles de 4 à 10 ans parviennent à stabiliser le niveau de sinistralité.

Alors que la construction et le commerce de détail résistent, la manufacture décroche

- Le quart des procédures se concentre dans la **construction**, un secteur mieux orienté depuis le début de l'année, favorisant la décélération de la hausse des défaillances d'entreprises en France. L'ensemble de la construction compte 3 505 défauts, un nombre en augmentation de seulement 2 % par rapport à l'été 2024.
Avec près de 2 860 sinistres ce 3^e trimestre, le **bâtiment** affiche une stabilité. La performance est tirée par le **gros œuvre** (998 ; -4 %) tant dans la maçonnerie que la construction de maisons individuelles. Le **second œuvre** reste défavorablement orienté (1 685 ; +4 %) en particulier dans le génie climatique et la menuiserie bois-pvc. Les **travaux publics** sont plus nettement dans le vert (175 ; -7 %), en dépit de tensions dans les travaux de terrassement.
Les chiffres de l'immobilier sont plus clivés avec une tendance favorable en **agences** (202 ; -12 %) mais encore lourde en **promotion** (107 ; +45 %).
- L'ensemble du **commerce** est également résistant (3 007 ; +2 %) et représente une défaillance sur cinq.
Les **activités de détail hors automobile** tirent favorablement la tendance (1 752 ; -1 %). Les magasins **multi-rayons** (-20 %) et, en particulier, les petites surfaces alimentaires de type épicerie sont bien orientées. C'est également le cas dans le **détail alimentaire** (-6 %) pour les boucheries ou poissonneries. L'**équipement du foyer** (-5 %) est porté par le meuble, enfin dans le vert après une année 2024 encore compliquée. Le **sport & loisirs** offre de bons chiffres dans le sport tandis que le livre (librairies) est sous tension. L'**habillement** (+5%) est très contrasté, sévèrement orienté dans le prêt-à-porter mais en amélioration dans la chaussure. Cependant, c'est dans le **soin de la personne et l'optique** que l'évolution est la plus lourde (+40 %) qu'il s'agisse de la pharmacie, de l'optique ou de la parfumerie.
Le **commerce interentreprises** (638 ; +5 %) est à la moyenne globale, à la faveur notamment des tendances des activités **d'intermédiaires de commerce** (-17 %) mais l'évolution est lourde pour les grossistes d'équipements **informatiques & électroniques** (+63 %), de **textile-habillement** (+25 %) et de **biens domestiques** (+24 %).
L'**automobile** reste dans le rouge (617 ; +8 %), qu'il s'agisse de la réparation, et plus encore, du commerce de véhicules.
- Un peu au-dessus de 2 000 défauts, les **services aux entreprises** (2 045 ; +9 %) restent fragiles dans les activités de nettoyage de bâtiments (+35 %), de sécurité (+20 %) et conseil en communication et gestion (+13 %).
- La tendance est en revanche favorable dans la branche **information & communication** (426 ; -4 %).
- L'**industrie** (1 002 ; +10 %) offre deux visages. Si la branche **alimentaire** est légèrement dans le vert (377 ; -1 %), la **manufacture** dérape de 17 % (625). Dans l'agroalimentaire, les seuls artisans boulangers constituent les deux tiers des acteurs défaillants ; or, ils affichent une trajectoire favorable (-4 %). L'industrie manufacturière reste sous tension dans le **textile-habillement** (+11 %) ou le **bois et matériaux de construction** (+13 %). Mais des tendances plus sévères sont enregistrées dans la **maintenance** (+19 %), les activités **Energie-Eau-Environnement** (+33 %), particulièrement la récupération de déchets et l'**imprimerie** (+45 %). L'évolution la plus lourde est enregistrée en **métallurgie-mécanique** (+54 %), notamment en mécanique industrielle.

- Le secteur des **transports et de la logistique** s'améliore légèrement (604 ; -1 %) tiré par le **transport routier de marchandises** (339 ; -15 %), en particulier le fret de proximité. La situation reste en revanche tendue dans le transport routier de **voyageurs** (180 ; +15 %) et plus précisément pour les taxis. Les **autres activités** de transport (85 ; +47 %) sont particulièrement fragilisées dans les activités de livreurs-coursiers.
- En **hébergement-restauration-débits de boisson** (1 852 ; +3 %), le niveau des défaillances est stable en hébergement et augmente peu (+2 %) en restauration, une performance tirée par la **restauration rapide** (-5 %) alors que la **restauration traditionnelle** accuse encore une dégradation de +9 %. La situation est également mal orientée pour les débits de boisson (+10 %).
- Les **services aux consommateurs** (613 ; +11 %) sont toujours en peine, notamment pour les coiffeurs (+7 %) et les soins de beauté (+17 %).
- Les **activités agricoles** présentent ce 3^e trimestre des tendances très délicates (327 ; +27 %). Dans la branche **chasse-pêche-forêt** (53 ; +26 %), les tensions se concentrent dans les services de soutien à l'exploitation forestière. En **culture** (164 ; +20 %), la dégradation est portée par les activités de soutien aux cultures (travaux agricoles), l'exploitation maraîchère ou les céréales. L'**élevage** n'est pas épargné (108 ; +42 %).
- Parmi les autres activités, les difficultés sont toujours fortes dans la **santé humaine et l'action sociale** (273 ; +37 %) qu'il s'agisse de professions libérales – comme les infirmiers, les dentistes ou les médecins généralistes - mais aussi d'activités d'aide à domicile ou de crèches. Les **activités récréatives** (232 ; +15 %) ou **l'enseignement** (249 ; +12 %), notamment la formation continue d'adultes, sont également mal orientées.

Climat des affaires : entre incertitudes persistantes et signaux d'éclaircies

Thierry Millon conclut : « Le mois de septembre n'a pas placé ce troisième trimestre sous les meilleurs auspices. Alors que les perspectives business restent contrastées et les indicateurs de défauts très élevés, plusieurs signaux laissent entrevoir un horizon plus dégagé. Certes, la question des droits de douane inquiète mais la capacité de résilience des entreprises n'est plus à démontrer. Malgré une activité économique ralentie, les **comptes 2024** ⁽¹⁾ affichent encore une belle tenue. Face à la montée du risque et des tensions sur leurs carnets de commandes, les entreprises ont été tentées d'allonger les délais de règlement avec des retards qui se sont envolés au-delà de 14 jours ⁽²⁾. Mais, la situation se détend depuis le début de l'été. Autre indicateur encourageant, le taux **d'impayés** mensuels des PME (recouvrement des cotisations) calculé par les Urssaf ⁽³⁾ est **contenu** sous 1 %. De plus, la part des assignations en redressement judiciaire de l'Urssaf reste toujours nettement inférieure en 2025 (sous 24 %) à celle de 2019 (voisin de 35 %). Même le niveau des défaillances d'entreprises recule sur les territoires : **un département sur deux a basculé dans le vert** ou stabilisé son niveau de sinistralité au cours de l'été 2025. Derrière l'épais brouillard de cette rentrée, des opportunités ciblées se profilent déjà. Une stratégie prudente et sélective doit permettre aux entreprises de renouer avec une dynamique de conquête, momentanément mise en pause. »

⁽¹⁾ [La situation financière des PME et des ETI en 2024](#)

⁽²⁾ [Étude Altares sur les comportements de paiement en France et Europe – S1 2025](#)

⁽³⁾ [Taux d'impayés mensuels - entreprises de 10 salariés ou plus, métropole](#)

[Retrouvez en annexe le détail des défaillances d'entreprises en région](#)

[L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 3^e trimestre 2025 » est disponible en ligne en cliquant ici](#)

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou des activités économiques ou Judiciaire.

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou des activités économiques ou Judiciaire. Cela ne recouvre donc ni les procédures amiables (mandat Adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares | www.altares.com

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 600 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

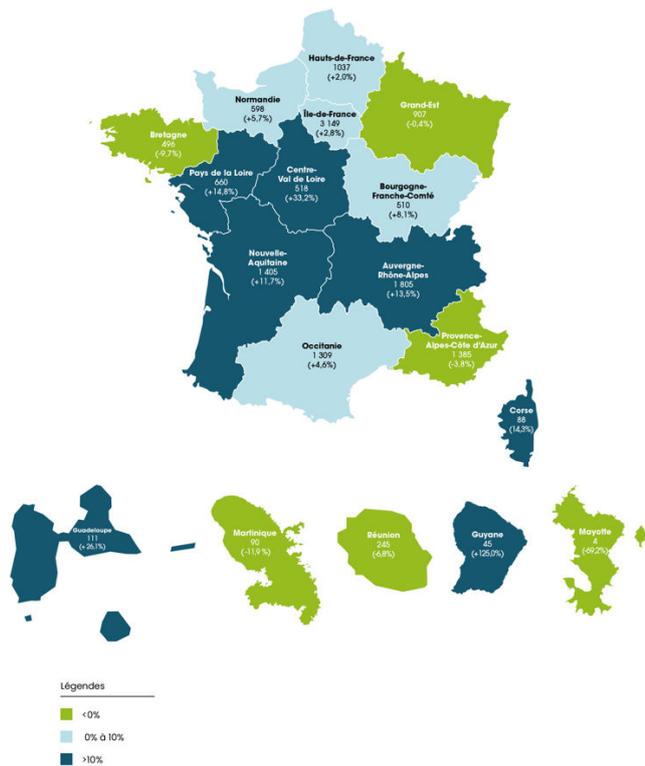
Contact presse | Agence CorioLink

Loréane Cabezuelo – 07 86 80 45 26 – loreane.cabezuelo@coriolink.com

Urielle Dutartre – 06 62 82 71 62 – urielle.dutartre@coriolink.com

ANNEXE – Détail des défaillances d'entreprises au 3e trimestre 2025 dans les régions

Carte d'évolution des défaillances par région au 3^e trimestre 2025



Une France de tous les contrastes

Alors que 3 régions parviennent à diminuer le nombre de défauts, 5 régions s'enfoncent – au contraire – dans une dégradation économique record.

La Bretagne en tête des régions qui signent une amélioration

La Bretagne se distingue très favorablement avec un recul de 10 % du nombre de défaillances (496) sur ce 3^e trimestre. Seul le Finistère peine un peu à contenir la sinistralité (+2 %) en dépit d'une belle résistance dans la construction.

La Provence-Alpes-Côte-d'Azur est également bien orientée (1 385 ; -4 %), une performance tirée par les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône (au-delà de -10 %).

Le Grand Est est très légèrement dans le vert, porté notamment par de gros départements tels que le Bas-Rhin (-8 %), la Meurthe-et-Moselle (-6 %) et le Haut-Rhin (-17 %). A l'inverse, la Marne et les Vosges dérapent de plus de 40 %.

Le Centre-Val de Loire accuse la plus forte dégradation

Loin du podium, le Centre-Val-de-Loire accuse la dégradation la plus sévère (518 ; +33 %). Si le Cher fait mieux que résister (-2 %), le Loir-et-Cher tente difficilement de s'accrocher (+7 %). Les autres départements dérapent fortement.

La région Pays-de-la-Loire est également inscrite sur une mauvaise trajectoire (660 ; +15 %). Si le Maine-et-Loire sort du lot (-12 %), la Loire-Atlantique, la Mayenne et la Vendée accusent des hausses supérieures, respectivement, à 20 %, 30 % et 40 %.

L'Auvergne-Rhône-Alpes compte plus de 1 800 défauts sur ce 3^e trimestre, en hausse de 14 %. Si la Vallée du Rhône passe au vert, ce n'est pas le cas des deux plus gros départements de la région, le Rhône et l'Isère, qui dérapent de plus de 20 %.

La Corse compte moins de 90 défauts mais c'est 14 % de plus en comparaison du T3 2024. Le territoire est très clivé avec la Haute-Corse très sévèrement orientée et la Corse-du-Sud en nette amélioration. Il y a un an, le constat inverse était fait, le sud concentrait les tensions.

La Nouvelle-Aquitaine (1 405 ; +12 %) affiche une augmentation sensible en dépit de la stabilité que la Gironde est parvenue à tenir. Les Landes (-23 %), la Charente (-17 %) et la Corrèze (-17 %) enregistrent un bon trimestre avec des défauts en baisse, contrairement à la Haute-Vienne (+15 %) et plus encore aux autres départements, qui sont au-delà de +20 % voire +30 %.

Des régions plus contrastées

Dans les Hauts-de-France (1 037 ; +2 %) l'amélioration se porte à l'ouest avec une baisse des défauts dans la Somme (-15 %) et l'Oise (-24 %).

L'**Ile-de-France** (3 149 ; +3 %), qui concentre près d'un quart des défaillances d'entreprises en France, enregistre globalement un bon trimestre s'il n'y avait eu le mauvais chiffre parisien. Paris compte un peu plus d'un millier de défauts, un nombre qui s'envole de 17 % par rapport au 3^e trimestre 2024. Sans ce département, la région aurait affiché une amélioration de près de 3 %. En effet, à l'exception du Val-de-Marne (+31 %) et de l'Essonne proche de l'équilibre (+2 %), tous les autres départements sont favorablement orientés.

L'**Occitanie** (1 309 ; +5 %) contient la hausse des défauts grâce à la résistance de l'Hérault (-14 %) sans laquelle la région aurait accusé une dégradation deux fois plus forte. La Haute-Garonne limite l'augmentation à +7 %.

En **Normandie** (598 ; +6 %), la Seine-Maritime (+12 %) et le Calvados (+27 %), qui représentent à eux seuls les deux tiers des sinistres, enregistrent de fortes dégradations. Les trois autres départements sont dans le vert.

En **Bourgogne-Franche-Comté** (510 ; +8 %), la moitié des départements est bien orientée et tout particulièrement le Jura qui, avec un recul de 26 %, efface la hausse de 30 % subie un an plus tôt. Parmi les départements dans le rouge figure le plus important de la région, la Côte-d'Or, qui compte plus de 120 procédures ouvertes sur trois mois, soit une explosion de +46 %.

Des écarts marqués en Outre-mer

En Outre-mer, les situations sont très variables. Si la **Réunion** (245 ; -7 %) et la **Martinique** (90 ; -12 %) enregistrent moins de défauts, la **Guadeloupe** (111 ; +26 %) et la **Guyane** (45 ; +125 %) sont sous tension.